

## Nouveau taux de cotisation pour

8 novembre 2016

# 2017

### Résultats de l'évaluation actuarielle au **31 décembre 2014**

Dans ce numéro

- **RRPE – Taux de cotisation**

*Retraite Québec a récemment produit une évaluation actuarielle du RRPE sur la base des données au 31 décembre 2014. Les résultats déterminent le taux de cotisation payable par les participants pour l'année 2017.*

Le coût de service courant est de **13,53 %** du salaire en excédent de 35 % du maximum des gains admissibles (MGA) à la RRQ (soit environ 19 600 \$). À la dernière évaluation actuarielle, ce taux était de **12,88 %**.

Le coût de service courant correspond au taux requis pour financer les prestations acquises annuellement.

Le taux de cotisation nécessaire pour financer le service courant et l'amortissement du déficit (1,8 milliards) est de 19,97 % du salaire en excédent de 35 % du MGA. À la dernière évaluation actuarielle, ce taux était de 20,11 %.

En vertu d'une entente conclue avec le Gouvernement afin de limiter la hausse du taux de cotisation tout en évitant le sous-financement du régime, le taux de cotisation payable par les particuliers pour l'année 2017 correspond au coût de service courant (13,53 %) plus 1,5 %, soit 15,03 %. **N'eut été de la prolongation de l'entente, le taux de cotisation aurait été de 19,97 %.**

La différence entre le coût du régime (19,97 %) et le taux de cotisation payable par les participants (15,03 %) est compensée par le Gouvernement. Cette compensation est équivalente à 4,94 %, soit une somme d'au moins 75 millions.



## Les causes de l'augmentation du **coût de service courant**

L'augmentation du coût de service courant de 12,88 % à 13,53 % est de nouveau principalement attribuable aux modifications des hypothèses du rendement et de mortalité.

Lors de la dernière évaluation actuarielle, l'hypothèse de rendement attendu pour le futur était de 6 %; celle-ci a été abaissée à 5,8 % en raison des prévisions moins élevées. Il faut ainsi mettre plus d'argent de côté pour payer la même rente à la retraite.

L'hypothèse de mortalité a également été modifiée puisqu'il a été observé que les gens vivent en moyenne plus longtemps qu'anticipé. Il faut donc, encore une fois, mettre davantage d'argent de côté pour payer les rentes plus longtemps.

### ***Pourquoi notre taux de cotisation augmente alors que les rendements des dernières années ont été bons ?***

Tous se souviennent des mauvais rendements de 2008 (-24 %), nous subissons tous les conséquences de ces pertes historiques. Depuis 2008, à l'exception de 2011 où le rendement a été de 4,85 %, les rendements annuels ont été de plus de 9 %. En conséquence, pourquoi notre taux de cotisation augmente ? Pourquoi la situation financière de notre régime ne s'est-elle pas améliorée ?

Notre taux de cotisation est basé sur le coût de service courant et il est indépendant des rendements passés.

Les rendements des dernières années sont bons mais doivent être mis en perspective. Nous avons prévu faire 6 % par année ; nous avons fait 9 %, soit + 3 %. La perte de 2008 (-24 %) équivaut à - 30 % par rapport à l'hypothèse. 10 à 12 années de rendement supérieurs à 9 % seront nécessaires pour compenser cette perte. De plus, les écarts de rendement sont reconnus graduellement sur 5 ans : les pertes de 2008 sont entièrement reconnues, mais pas les bons rendements des dernières années.

## Perspectives d'avenir

L'entente conclue avec le Gouvernement afin de limiter la hausse du taux de cotisation devait se terminer à la fin 2016. L'entente a été prolongée jusqu'à la fin 2017. Les travaux, réflexions et discussions se poursuivront afin d'assurer la pérennité de notre régime de retraite à un taux raisonnable de cotisation.